

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos **1**

1. Les textes régissant la procédure de référé précontractuel **3**

1.1. Code de justice administrative..... **5**

1.1.1. Article L. 551-15

1.1.2. Article L. 551-26

1.1.3. Article R. 551-17

1.1.4. Article R. 551-27

1.1.5. Article R. 551-37

1.1.6. Article R. 551-48

1.2. Code des marchés publics..... **8**

1.2.1. Article 808

1.3. Ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au CMP..... **9**

1.3.1. Article 249

1.3.2. Article 3310

2. La recevabilité

11

2.1. Contrats pouvant faire l'objet d'une procédure	13
2.1.1. Définition des contrats concernés	13
2.1.2. Extension à des contrats non expressément visés.....	17
2.1.3. Les contrats exclus	17
2.1.4. Requalification du contrat par le juge	18
2.2. Absence de signature du contrat	19
2.2.1. Irrecevabilité de toute demande dès lors que le contrat a été signé	19
2.2.2. Des conséquences draconiennes sur les frais irrépétibles	22
2.2.3. Incapacité du juge de se prononcer sur la régularité de la signature.....	23
2.3. Suite donnée à la procédure de passation du contrat	25
2.4. Intérêt à agir du demandeur.....	26
2.4.1. Première condition : avoir intérêt à conclure le contrat	27
2.4.2. Deuxième condition : être susceptible d'être lésé par le manquement contesté	30

3. La procédure de référé précontractuel

33

3.1. Délai pour agir	35
3.1.1. Absence de délai de procédure	35
3.1.2. Absence de signature d'un marché public pendant un délai de 10 jours	35
3.1.3. Un délai de procédure en parti insuffisamment garanti.....	36
3.2. Juge compétent.....	37
3.2.1. Juge unique.....	37
3.2.2. Absence de commissaire du gouvernement	38
3.2.3. Compétence territoriale	38
3.3. Principes de la procédure.....	40
3.3.1. Une procédure orale	40
3.3.2. Communication des moyens d'ordre public.....	41
3.3.3. Les atteintes au principe du contradictoire.....	41
3.4. Délai de jugement	44

4. Le contrôle exercé par le juge des référés précontractuels

45

4.1. Principes	47
4.2. Support de publicité et transparence	47
4.2.1. Organes de publication obligatoires	47
4.2.1.1. CMP 2006 – Pouvoirs adjudicateurs – Obligations de publicité.....	48
4.2.1.2. CMP 2006 – Pouvoirs adjudicateurs – Avis d’attribution.....	49
4.2.1.3. CMP 2006 – Entités adjudicatrices – Obligations de publicité.....	50
4.2.1.4. CMP 2006 – Entités adjudicatrices – Avis d’attribution.....	51
4.2.1.5. CMP 2006 – Pouvoirs adjudicateurs – Procédures.....	52
4.2.1.6. CMP 2006 – Entités adjudicatrices – Procédures.....	52
4.2.1.7. CMP 2006 : délais minimaux fixes pour les pouvoirs adjudicateurs	53
4.2.1.8. CMP 2006 : délais minimaux fixes pour les entités adjudicatrices	54
4.2.2. Notion de journaux d’annonces légales.....	55
4.2.3. Organe de publication et publicité adéquate.....	57
4.2.4. Vérification de la qualité des informations publiées	58
4.3. Mentions obligatoires AAPC	59
4.3.1. Rappel des obligations en matière d’information dans les marchés publics.....	59
4.3.2. Mentions obligatoires et non obligatoires devant figurer dans le formulaire JOUE.....	59
4.3.3. Mentions obligatoires et non obligatoires devant figurer dans le formulaire BOAMP.....	62
4.3.4. Synthèse des mentions devant figurer dans le CMP et dans la directive 2004/18	64
4.3.5. Rappel des obligations en matière d’information dans les délégations de service public	67
4.4. Exemples de mentions obligatoires AAPC	69
4.4.1. Accord sur les marchés publics	69
4.4.2. Modalités de financement.....	70
4.4.3. Montant prévisionnel du marché	73
4.4.4. Date prévisionnelle de début d’exécution du marché ou de sa notification	74

4.4.5.	Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre	74
4.4.6.	Autres informations non indispensables à la régularité de la procédure	75
4.5.	Mentions interdites dans l'AAPC et le règlement de consultation	75
4.5.1.	Spécifications techniques	75
4.5.2.	Références à un produit d'une marque déterminée	76
4.6.	Respect des dates de remise des candidatures/offres	76
4.6.1.	Délai de remise des candidatures ou des offres.....	76
4.6.2.	Prorogation date validité des offres.....	78
4.7.	Critères retenus pour les candidatures	78
4.7.1.	Définitions des critères de choix	78
4.7.2.	Pondération et hiérarchisation	79
4.7.3.	Sous-critères	81
4.7.4.	Quel niveau de pondération ?.....	82
4.7.5.	Pertinence des critères au regard de l'objet du marché	83
4.7.6.	Précisions ultérieures des critères.....	84
4.8.	Définition des besoins et éléments devant figurer dans le cahier des charges	84
4.9.	Contradiction dans les mentions.....	86
4.10.	Modification des besoins de la personne publique	90
4.10.1.	Avis rectificatif et modification du cahier des charges	90
4.10.2.	Conséquences des modifications du cahier des charges : octroi d'un délai supplémentaire	90
4.11.	Candidatures	91
4.11.1.	Mention dans l'AAPC des niveaux de références requises.....	91
4.11.2.	Éléments pouvant être demandés par le pouvoir adjudicateur	92
4.11.3.	Titre professionnel en rapport avec l'objet du marché.....	95
4.11.4.	Période de prise en compte des références par rapport à l'objet du marché	96
4.11.5.	Moyens de preuve de la capacité professionnelle	97
4.11.6.	Cas des entreprises récemment créées.....	98
4.11.7.	Secret professionnel.....	99
4.11.8.	Obligation du pouvoir adjudicateur de rejeter une candidature non conforme.....	100

4.12. Composition de la Commission d'appel d'offres	101
4.13. Recours aux formulaires DC4 et DC5.....	102
4.14. Respect des obligations fiscales et sociales des candidatures	102
4.15. Offres des candidats.....	103
4.15.1. Informations sur les conditions de remise des offres.....	103
4.15.2. Variantes	104
4.15.3. Modifications de l'offre suite à négociation	105
4.16. Droit à l'information des candidats évincés... 105	
4.17. Respect des principes de transparence et d'égalité de traitement des candidats	106
4.17.1. Frais de reprographie	106
4.17.2. Obligation d'informer du recours à une procédure dérogatoire	107
4.17.3. Possibilité conditionnelle pour une entreprise ayant participé à la rédaction d'un cahier des charges de soumissionner au contrat subséquent.....	107
4.17.4. Obligation de négocier avec les candidats dans le cadre d'une délégation de service public.....	108
5. Le contrôle non exercé par le juge des référés précontractuels	109
<hr/>	
5.1. Compétence du pouvoir adjudicateur	111
5.2. Choix du type de procédure	111
5.3. Décision d'allotir	113
5.4. Appréciation de la candidature et de l'offre..	115
6. Les pouvoirs du juge	117
<hr/>	
6.1. Principes	119
6.1.1. Des pouvoirs étendus.....	119
6.1.2. Des pouvoirs provisoires et des pouvoirs définitifs.....	120
6.1.3. Comparaison des pouvoirs du juge.....	120

6.2. Cinq pouvoirs majeurs	122
6.2.1. Pouvoir d'annulation	122
6.2.2. Pouvoir de suppression.....	123
6.2.3. Pouvoir de différer la signature du contrat	123
6.2.4. Pouvoir d'injonction.....	124
6.2.5. Pouvoir d'astreinte.....	125

7. Les recours	127
-----------------------	------------

Annexe 1. Modèles d'actes	131
----------------------------------	------------

Exemple de demande de renseignements à la collectivité	131
Lettre d'envoi de la requête au tribunal administratif	132
Architecture d'une requête en référé précontractuel	133
Lettre d'information de la date d'audience....	138

Annexe 2. Jurisprudences	139
---------------------------------	------------

Bibliographie	149
----------------------	------------

Index	151
--------------	------------